**Comité des produits (CP)**

**Groupe de travail du Sous-Comité consultatif de l’écoulement des excédents**

**Groupe de travail chargé de l’examen du Sous-Comité consultatif de l’écoulement des excédents (CSSD)**

Lors de sa 70ème session, le Comité des produits (CP), a chargé le Bureau du Comité à travers la création d’un Groupe de travail à composition non limitée de mener à bien le travail requis sur le Sous-Comité consultatif de l’écoulement des excédents (CSSD), y compris de considérer la possibilité de sa suppression, et de présenter ses recommandations pour examen par le Comité lors de la prochaine session de celui-ci en octobre 2016.

***Composition du Groupe de travail***

Il a été convenu que le Groupe de travail serait ouvert aux représentants des Membres du Comité. Lors de sa première réunion, le 9 décembre 2014, le Bureau du CP a décidé de créer un groupe restreint, composé des membres du Bureau et d’un maximum de deux représentants supplémentaires par Groupe régional (Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Proche-Orient, Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest). Cette décision s’est appuyée sur l'expérience passée suggérant qu'un groupe limité à une vingtaine de membres serait plus approprié. Ceux-ci forment les principaux membres du Groupe de travail. La réunion sera, néanmoins, ouverte à tous les Membres qui pourront participer en qualité d'observateurs et qui auront voix au chapitre lors des délibérations.

En plus du secrétariat de la FAO, l’ajout à l'avenir de représentants issus d'autres organisations compétentes telles que le PAM et l’OMC pourra être considéré, si cela s’avère nécessaire, tout comme une participation *ad hoc* d’experts de la Convention relative à l'assistance alimentaire et de l’OMC .

***Questions à traiter***

La principale tâche du Groupe de travail est d'examiner le rôle et le fonctionnement du CSSD et, sur la base de cet examen, de recommander des mesures sur son avenir qui seront prises en considération par le CP, et qui devront être conformes aux règles existantes de l’OMC en matière d’aide alimentaire et (OPTION 1: à son projet de proposition sur les modalités en matière de disciplines concernant l’aide alimentaire dans les négociations sur l’agriculture – Annexe L du TN/AG/W/4/Rev.4-) ou (OPTION 2: aux progrès accomplis lors de la Session extraordinaire du Comité de l’agriculture sur les disciplines concernant l’aide alimentaire). L'examen comportera également une évaluation de la nécessité et de la possibilité de créer un autre mécanisme pour surveiller les transactions relevant de l'aide alimentaire et de leur impact sur les échanges commerciaux et la production agricole.

Lors des discussions précédentes au sein du CP, les Membres ont mis en doute l'efficacité du CSSD sans pour autant formuler de propositions pour le renforcer ni des moyens pour améliorer son fonctionnement.

La question de l'emplacement du siège du Sous-Comité a par exemple été soulevée dès 1968 puisqu'il avait été noté à l'époque que le Sous-Comité avait été installé à Washington dès le départ, mais qu'il n'y avait « *aucune raison de penser qu'il devrait nécessairement y demeurer. Washington était un* *choix naturel au début des années 50 étant donné que la quasi-totalité du problème des excédents se* *situait aux États-Unis* ». Le CP a également évoqué la possibilité de changer cet aspect à l’avenir. «*Il existe* *un certain nombre de facteurs qui influent sur le choix du siège du Sous-Comité, y compris la portée qui devrait lui être donnée à l'avenir, le nombre et le niveau de technicité des délégués, et l'intérêt d'entretenir des contacts étroits avec d'autres organismes qui s'occupent du commerce des produits agricoles*».

D’autres questions à aborder comprennent le rôle et l'efficacité du système de suivi et la rapidité des notifications (par exemple en temps réel et non sur un système de rapports communiqués *a posteriori*).

***Projet des termes de référence du Groupe de travail***

* Examiner le rôle et la fonction du CSSD ;
* Évaluer la nécessité d'un forum consultatif pour surveiller les transactions relevant de l'aide alimentaire et leur impact sur les échanges commerciaux et la production agricole, compte tenu des changements récents dans la façon dont l'aide alimentaire a été fournie et utilisée, ainsi que des développements liés à la gouvernance de l'aide alimentaire et à l’OMC;
* Fournir des éléments pour faciliter la décision sur l'avenir du CSSD, y compris sa refonte, suppression ou son remplacement éventuel par un nouveau mécanisme;
* Les recommandations examinées par le Comité devront être conformes aux règles existantes de l’OMC en matière d’aide alimentaire et (OPTION 1: à son projet de proposition sur les modalités en matière de disciplines concernant l’aide alimentaire dans les négociations sur l’agriculture – Annexe L du TN/AG/W/4/Rev.4-) ou (OPTION 2: aux progrès accomplis lors de la Session extraordinaire du Comité de l’agriculture sur les disciplines concernant l’aide alimentaire).
* Préparer le rapport et le présenter lors de la 71ème session du CP;
* Le Président du CP conduira les travaux du Groupe de travail, en consultation avec les membres du Bureau et avec le soutien du secrétariat.

***Calendrier proposé***

Il a été proposé que les travaux du Groupe de travail s’achèvent d'ici le début de l’ année 2016. Cela donnera le temps d’achever l’élaboration des recommandations et de préparer le rapport à soumettre pour la 71ème session du Comité des produits.

Date de la première réunion du Groupe de travail: 30 mars 2015.